

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du 16 décembre 2014 sur le budget 2015, à 19 h
au 47, chemin Sainte-Élisabeth - Salle paroissiale

Point 1

OUVERTURE

Présidée par la mairesse, Mme Madeleine Brunette

Sont présents les conseillers:

M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Sont t aussi présents:

Claude J. Chénier, directeur général par intérim
Jean-Pierre Jutras, directeur des finances

Trois (3) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions - Budget
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Discours de la mairesse sur le budget 2015
5. Présentation et adoption du budget 2015
6. Publication - Budget 2015
7. Adoption du règlement numéro 456-14 modifiant et abrogeant le règlement numéro 436-13 établissant les taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2015
8. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

Point 2

PÉRIODE DE QUESTIONS

Selon l'article 956 du Code municipal, les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Le 16 décembre 2014

Point 3 2014-MC-R534 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du conseil du 16 décembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4 DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LE BUDGET 2015

Point 5 2014-MC-R535 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2015

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les prévisions budgétaires suivantes pour l'année 2015 et le plan triennal d'immobilisations tels que déposés:

REVENUS ET CHARGES

REVENUS

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Taxes | 10 444 851 \$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | 76 443 \$ |
| Autres revenus de sources locales | 1 577 560 \$ |
| Transferts | <u>263 059 \$</u> |

Total des revenus **12 361 913 \$**

CHARGES

| | |
|---|-------------------|
| Administration générale | 2 451 787 \$ |
| Sécurité publique | 2 894 834 \$ |
| Transport | 3 586 266 \$ |
| Hygiène du milieu | 1 616 879 \$ |
| Aménagement, urbanisme et développement | 783 831 \$ |
| Loisirs et culture | 1 214 722 \$ |
| Frais de financement | <u>165 933 \$</u> |

12 714 252 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement (352 339) \$

Le 16 décembre 2014

| | |
|--|---------------------|
| Conciliation à de fins budgétaires | |
| Remboursement de la dette à long terme | 491 406 \$ |
| Activités d'investissements | 0 \$ |
| Affectation de fonds réservés | 128 373 \$ |
| Affectation du surplus accumulé | |
| Amortissement des immobilisations | <u>(972 118) \$</u> |
| Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins budgétaires | <u>0 \$</u> |

Adoptée à l'unanimité

Point 6

2014-MC-R536 PUBLICATION - BUDGET 2015

IL EST

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Sarah Plamondon

ET IL EST RÉSOLU QU'un extrait du budget 2015 et le plan triennal d'immobilisations soient publiés dans le journal l'Écho de Cantley et que le document explicatif tel que présenté soit disponible sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca.

Adoptée à l'unanimité

Point 7

2014-MC-R537 ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 456-14 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif à la tarification modifie et abroge le Règlement numéro 436-13 relatif établissant des taux de taxes et la tarification des différents services pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du Règlement relatif à la tarification ont préséance sur toutes autres dispositions de règlements municipaux, politiques municipales ou résolutions municipales à l'effet contraire;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2014-MC-AM490 du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 16 décembre 2014

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 456-14 établissant les taux de taxes des différents services pour l'année 2015 modifiant et abrogeant le Règlement numéro 436-13.

Adoptée à l'unanimité

Point 8

2014-MC-R538 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil municipal du 16 décembre 2014 sur le budget soit et est levée à 19 h 25 .

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Claude J. Chénier
Directeur général par intérim